



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/10/2020  
Reçu en préfecture le 05/10/2020  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20201001-DE\_70\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1<sup>er</sup> octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUEANAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

### Délibération N° DE 70-2020

**Objet : Requalification de la ZA de Kéraël – Poullan sur Mer**

#### Rapporteur : Marc RAHER

La zone d'activités de Kéraël datant de 1977, il est devenu nécessaire d'engager des travaux de requalification des espaces publics, comme cela a pu être fait respectivement en 2009 et 2012 pour les zones industrielles de Lannugat et de Pouldavid à Douarnenez.

Cette zone d'activités, située sur la commune de Poullan sur Mer à la sortie de la commune de Douarnenez le long de la RD n°7, est une zone vieillissante de plus de quarante ans, mais qui connaît depuis quelques mois un certain renouveau :

- la réhabilitation par Douarnenez Communauté de la friche industrielle située en entrée de zone le long de la RD7 en vue d'y installer deux entreprises du territoire en développement,
- l'extension et la refonte intégrale du site d'exploitation de la SARL Récupération Bretonne, installée historiquement sur la ZA de Kéraël,
- l'acquisition récente d'un bâtiment inoccupé depuis plusieurs années par un artisan du territoire en quête d'une solution immobilière de développement.

Ces différentes opérations contribuent à l'amélioration qualitative des espaces privés de la ZA. Néanmoins l'attractivité d'une zone d'activités dépend également de la qualité des espaces publics, contribuant à l'attractivité économique de la ZA, créer un cadre d'activité agréable tant pour les visiteurs que pour les salariés des entreprises installées.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que Douarnenez Communauté lance une opération de requalification de ces espaces publics (voirie, espaces verts, réseaux, éclairage public, signalétique, assainissement collectif). Le traitement de ces espaces a une importance stratégique. Ce sont eux qui vont forger la première impression. Il s'agit de donner une image positive du parc d'activités, mais aussi de créer un cadre de vie agréable, tant pour les visiteurs que pour les employés et le voisinage.

Les efforts d'aménagement et d'intégration doivent ainsi se porter en priorité sur les éléments suivants :

- l'entrée et sa sécurisation : véritable vitrine du parc d'activités, cet espace nécessite un aménagement spécifique,
- la voirie : son dimensionnement dépend du type de circulation et du trafic en progression dans la zone,
- le stationnement : il doit être adapté à la vocation du site et aux activités ciblées,
- les réseaux divers et ouvrages spécifiques (assainissement collectif, eaux pluviales, éclairage public, télécommunications)
- les espaces verts ;
- la signalétique.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 345 000 € HT.

Dans le cadre de la DSIL 2020, Douarnenez Communauté sollicite une subvention à hauteur de 50%.

Le plan de financement est le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense H.T. subventionnable de l'opération</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
<b>Etat – DSIL 2020</b>	<b>345 000 €</b>	<b>50 %</b>	<b>172 500 €</b>
<b>Douarnenez Communauté</b>		<b>50%</b>	<b>172 500 €</b>
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>345 000 €</b>

**Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 3 septembre 2020,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,**


**Il est proposé :**

- **De donner son accord à l'opération de requalification de la ZA de Kéraël à Poullan sur Mer,**
- **D'engager la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre,**
- **De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 selon le plan de financement susmentionné.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and 'COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' at the bottom. There is also a small star symbol at the bottom of the stamp.